



**DÉLÉGATION  
NATIONALE  
LCL**

S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS



# GRATIFICATION MÉDAILLES D'HONNEUR DU TRAVAIL : NOUVEAU MODE DE CALCUL

MARS 2026

## UN NOUVEL ACCORD SIGNÉ PAR LA CFDT

Le diplôme de la médaille d'honneur du travail comprend 4 échelons qui dépendent de l'ancienneté des services effectués tous employeurs confondus :

- Médaille d'argent : 20 ans
- Médaille de vermeil : 30 ans
- Médaille d'or : 35 ans
- Grande médaille d'or : 40 ans



Jusqu'à maintenant, LCL versait, sous réserve d'en faire la demande et de respecter les conditions requises, une gratification liée au diplôme de la médaille du travail correspondant à 1/13ème de la RBA (1/12ème pour les salariés hors classe).

### LA CFDT A OBTENU :

Une gratification basée sur 1/12ème de la RBA  
réclamée depuis le passage de 13 à 12 mois de salaire

**1/12ème**  
RBA base  
temps plein

## Nouvelles modalités de versement de la gratification à compter de la promotion du 14/07/2026

### 1<sup>ÈRE</sup> DEMANDE DE GRATIFICATION CHEZ LCL

**Pré-requis : justifier d'une ancienneté minimale Groupe/LCL de 5 ans au moment de l'obtention du diplôme relatif à la médaille demandée (promotion du 1er janvier ou du 14 juillet).**

- Le montant\* de la prime sera calculé ainsi :
  - 50% si pré-requis validé
  - 50% au prorata de la présence au sein du Groupe/LCL

### DEMANDES SUIVANTES

- Le montant\* de la prime sera égal à 1/12ème de votre RBA, en base temps plein.

*Cf. exemples au verso*

Cliquez sur la loupe  
pour consulter  
le nouvel accord



\*Le montant de la gratification est soumis à la réglementation sociale et fiscale en vigueur lors de son versement.

## Exemple pour une 1<sup>ère</sup> demande de médaille

Un salarié compte 20 ans et 6 mois d'années de service dont 15 ans et 3 mois chez LCL à la date de promotion, et bénéficie d'une RBA équivalente à 30 000 euros. Le salarié dispose de l'ancienneté requise pour bénéficier d'une gratification et effectue la demande de la médaille des 20 ans. Son ancienneté LCL en année pleine est donc de 15 ans.

Détail du calcul :

La RBA est fixée à  $1/12^{\text{ème}} \times 30\,000 \text{ € brut}$  soit **2 500 € brut** en salaire mensuel de base. Ce montant est décomposé en 2 parties :

- 50% sont versés en raison de l'éligibilité du salarié (ancienneté Groupe/LCL de plus de 5 ans, soit **1 250 € brut**).
- 50% sont calculés au prorata du temps de présence Groupe/LCL en année pleine au regard de la médaille demandée :  $50\% \text{ de } 2\,500 \text{ €} \times 15/20 = \mathbf{937,50 \text{ €}}$ .

Le salarié bénéficiera de **2187,50 € brut**.

Dès lors que vous avez déjà perçu une première gratification au sein de LCL, y compris dans le cadre de l'application du précédent accord, vous bénéficierez, pour chaque attribution ultérieure, d'un montant égal à 1/12<sup>e</sup> de votre RBA.

## Exemple pour les demandes suivantes

Un salarié qui a déjà effectué une première demande de gratification (médaille d'argent applicable à 20 ans d'années de service) dispose d'une ancienneté de 30 ans dont 25 ans chez LCL).

Le salarié bénéficiera de la médaille Vermeil correspondant à 30 ans d'années de service.

Le salarié remplissait les conditions lors de l'attribution de sa première médaille et bénéficiera de la gratification équivalente à 1/12<sup>ème</sup> de sa RBA base temps plein.



Pour connaître, étape par étape, la procédure de demande de diplôme et de gratification LCL, tapez "médaille" dans la barre de recherche sur [cfdt-lcl.fr](https://cfdt-lcl.fr)



### Dates limites de dépôt de votre demande de diplôme

- Avant le 1<sup>er</sup> mai pour la promotion du 14 juillet
- Avant le 15 octobre pour la promotion du 1<sup>er</sup> janvier

POUR TOUTES QUESTIONS, CONTACTEZ VOS ÉLU(E)S CFDT



CFDT DÉLÉGATION NATIONALE  
Garonne Aile B - 2 avenue de Paris 94800 VILLEJUIF  
01.42.95.11.80 BC 401- 07

 [cfdt\\_delegation-nationale@lcl.fr](mailto:cfdt_delegation-nationale@lcl.fr)

 [www.cfdt-lcl.fr](https://www.cfdt-lcl.fr)



CFDT LCL